



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Credit agricole

Question écrite n° 3429

Texte de la question

M Rene Andre demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, quelles sont ses intentions quant a la remise en cause du monopole du Credit agricole sur la distribution des prets bonifies a l'agriculture et la gestion d'une partie des depots de notaires. Si les rumeurs a ce sujet s'averent exactes, il serait a craindre que cette remise en cause n'entraîne une atteinte a la specificite du Credit agricole et du financement particulier de l'agriculture qui s'en trouverait du meme coup banalise. Cela irait, en outre, a l'encontre des interets de notre agriculture et de nos industries agro-alimentaires, fer de lance de notre commerce exterieur.

Texte de la réponse

Reponse. - Le monopole dont beneficiait le Credit agricole pour la distribution des prets bonifies a l'agriculture a ete supprime le 1er janvier 1990. Depuis cette date, ces prets peuvent etre distribues par tous les etablissements de credit disposant de plus de 500 guichets dans au moins 60 departements et retenus a l'issue d'un concours annuel d'acces au droit a distribuer ces prets. Loin d'aller a l'encontre des interets de notre agriculture, la banalisation du regime de distribution des prets bonifies permettra au contraire aux agriculteurs de choisir librement leur etablissement et de faire jouer ainsi pleinement la concurrence. Par ailleurs, cette reforme s'accompagne de la creation de prets conventionnes qui seront mis a disposition des agriculteurs par les etablissements retenus au terme du concours pour un volume egal a un tiers du volume de prets bonifies distribues, et a des taux tres attractifs (8,76 p 100 en moyenne en 1990). Quant au regime de collecte par le Credit agricole des depots de fonds detenus par les notaires depuis moins de trois mois, le maintien du dispositif actuel pour les trois annees a venir s'accompagne de la creation d'un fonds d'allegement des charges financieres des agriculteurs, dote de 1,4 milliard de francs, destine aux agriculteurs les plus endettes.

Données clés

Auteur : [M. Andr• Ren•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3429

Rubrique : Banques et etablissements financiers

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2712